

La Société d'utilité publique des femmes suisses et ses relations avec la Société centrale de la Croix-Rouge suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **14 (1906)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ainsi donc, il faut joindre aux 40,000 tués et blessés du 24 juin, plus de 40,000 malades, fiévreux ou morts de maladie, soit par suite des fatigues excessives éprouvées le jour de la bataille, les jours

qui la précédèrent ou qui la suivirent, soit par l'influence pernicieuse des chaleurs tropicales des plaines de la Lombardie, soit enfin par les imprudences des sodats. (A. suivre.)

La Société d'utilité publique des femmes suisses et ses relations avec la Société centrale de la Croix-Rouge suisse

Le n° 5 (1906) du journal de la *Société d'utilité publique des femmes suisses* contient la notice suivante qui est de nature à intéresser nos lectrices :

Il est utile de *porter à la connaissance* de nos sections nouvelles, et de *rappeler* aux anciennes, quelles sont les attaches qui nous lient à la Croix-Rouge suisse.

En 1902 la Société d'utilité publique des femmes suisses, décida d'entrer dans la Croix-Rouge comme *membre associé* et l'on arrêta la *Convention* suivante :

Art. 1. La Société d'utilité publique des femmes suisses fait partie de la Société de la Croix-Rouge, tout en conservant son organisation et son administration propres.

Art. 2. En conséquence elle assume les obligations suivantes :

En temps de paix. Elle s'efforce de développer le plus possible les secours volontaires, au profit de la Croix-Rouge dans l'éventualité de la guerre.

Elle soutient, dans la limite de ses forces, l'organe de la société, la *Croix-Rouge*.

En temps de guerre. Elle transmet aux secours volontaires les ordres des autorités militaires.

* * *

Organisation des secours volontaires en temps de guerre. La Société d'utilité publique des femmes suisses a organisé pour les secours volontaires en temps de guerre, un *comité de femmes spécial* (Comité de la Croix-Rouge de la Société d'utilité publique des femmes suisses), lequel est chargé de prendre contact avec la Direction centrale de la Croix-Rouge et avec les autorités militaires, et de faire exécuter leurs instructions. La collaboration de notre société

devra surtout se manifester dans les questions d'ordre économique :

- 1° En s'occupant de la confection et de la fourniture de la lingerie et de la literie nécessaires aux malades, conformément à des modèles prescrits, de même que de leur magasinage et de leur distribution, ainsi que d'autres objets dont les secours volontaires pourraient avoir besoin.
- 2° En assumant l'organisation et la direction des soins du ménage (cuisine, provisions, lingerie dans les hôpitaux militaires), et en procurant les infirmières, gouvernantes, cuisinières, blanchisseuses, bref, tout le personnel hospitalier nécessaire en temps de guerre.
- 3° En collaborant à la formation dudit personnel (cours de soins aux malades).
- 4° En coopérant aux collectes en faveur de la Croix-Rouge.
- 5° En organisant des stations de rafraîchissements pour les transports des blessés et des malades.
- 6° En procurant des logements provisoires pour les malades et les blessés, pourvus du matériel et du personnel nécessaires.
- 7° En prenant soin des fuyards (femmes et enfants).
- 8° En fournissant les renseignements relatifs aux blessés et aux manquants (service international d'information de la Croix-Rouge).

* * *

Chaque section de la Société d'utilité publique des femmes suisses a désigné un Comité de la Croix-Rouge. Ces comités doivent se *familiariser* avec l'organisation sus indiquée. Ils doivent faciliter dans les limites du possible, en temps de paix, les travaux des secours volontaires.

La Direction centrale de la Croix-Rouge accorde à la Société d'utilité publique des femmes suisses, un subside annuel pour ses Comités de la Croix-Rouge. Le Comité central en répartit le montant entre les comités qui entreprennent un travail quelconque relatif à la Croix-Rouge; cours de samaritains, de pansements, de soins aux malades, ou achat et confection de matériel (celui-ci restant la propriété

de la Croix-Rouge). Les sections auront à rendre compte de l'emploi de ces subventions au comité central de la Société d'utilité publique des femmes suisses.

Les Comités de la Croix-Rouge de la Société d'utilité publique des femmes suisses sont aussi chargés du travail qui se poursuit actuellement pour la lutte contre la tuberculose.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Communication du comité central de la Société sanitaire militaire aux sections.

Chers camarades,

Nous vous confirmons ici notre circulaire du 15 mars adressée aux comités de vos sections et nous vous donnons connaissance de la répartition de la subvention fédérale pour 1905.

Ont touché: la section d'Aarau fr. 21, Bâle fr. 193, Bienne fr. 41, Chaux-de-Fonds fr. 63, Degersheim fr. 42, Entlebuch fr. 11, Fribourg fr. 59, Genève fr. 71, Glaris fr. 17, Herisau fr. 80, Lausanne fr. 60, Lichtensteig fr. 11, Liestal fr. 50, Lucerne fr. 45, Lugano fr. 16, St-Gall fr. 118, Straubenzell fr. 73, Unteraarwangen fr. 7, Vevey fr. 37, Wald-Ruti fr. 32, Wartau fr. 28, Winterthur fr. 28, Zurich fr. 26, Zurichsee fr. 46.

Vous trouverez ci-après l'invitation de la section de Bâle de la Société militaire sanitaire suisse à l'assemblée des délégués des 12 et 13 mai 1906, ainsi que l'ordre du jour de cette assemblée.

Nous vous prions de donner pleins pouvoirs aux délégués que vous enverrez à Bâle et nous restons vos camarades dévoués.

Pour le comité de la Société militaire sanitaire suisse.
J. Kreis, président. **R. Zollinger, secrétaire.**

Assemblée des délégués de la Société militaire sanitaire suisse à Bâle, les 12 et 13 mai 1906.

Samedi 12 mai.

Midi à 6 h. soir: Réception des délégués et des hôtes, distribution des cartes de fête à l'Hôtel St-Gothard.

Visite de l'Exposition arrangée par la Section de Bâle dans la petite Salle de la « Burgvogtei ».

6 h. 15 soir: Souper des délégués et des hôtes dans la grande Salle de la brasserie « Kardinal » (rue Franche, 36).

7 h. 15: Rassemblement près la Grande Fontaine (Aeschenplatz). Organisation du cortège.

7 h. 30 à 8 h.: Cortège à travers la ville, à la « Burgvogtei ».

8 h.: Réunion dans la grande Salle de la « Burgvogtei ». Représentation, concert, etc.

Dimanche 13 mai.

6 h. 30 matin: Réveil.

7 h.: Déjeuner.

8 h.: Assemblée des délégués dans la Salle du Grand Conseil (Hôtel-de-Ville).

A midi: Dîner dans la grande Salle de la Safranzunft (Gerbergasse, 11, II^{me} étage).

La carte de fête (à fr. 4) donne droit au souper du samedi soir (vin compris), au logement (officiers dans les hôtels, sous-officiers et soldats en caserne), au déjeuner et au dîner du 13 mai.

La section de Bâle compte recevoir un grand nombre de ses camarades. Il ne s'agit pas seulement d'une assemblée de délégués annuelle, c'est plutôt le 25^e anniversaire de la fondation de la section de Bâle qui vous appelle dans la vieille ville aux bords du Rhin.

Au nom du Comité d'organisation.

Le président: Le 1^{er} secrétaire:

Bohny, Lt.-Col.

Labhart.

* * *

Ordre du jour de l'Assemblée des délégués.

Dimanche, le 13 mai, à 8 h. précises du matin, dans la Salle du Grand Conseil.

1. Appel. Remise des pouvoirs.
2. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée à Glaris.